

Subvention à l'Association Inter-Culturelle «AIC»

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la convention locale pour l'intégration des populations issues de l'immigration conclue en 1991 avec l'État, la Ville de Besançon et le Fonds d'Action Sociale, a été institué un Fonds d'Aide à la Vie Associative (FAVA). Ce fonds est alimenté par une participation des trois signataires à hauteur de 20 000 F chacun.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir allouer, dans le cadre de ce fonds et en plein accord entre les signataires, une subvention de 5 000 F à l'Association Inter-Culturelle «AIC».

Cette association organise une manifestation, du 10 au 22 octobre prochain, autour d'une exposition d'objets et de créations d'art africain.

Les crédits seront imputés au chapitre 945.92/657 code programme 93035.47040 qu'il conviendra d'abonder par un virement de 5 000 F du chapitre 945.92/645 code programme 93035.47040 du budget primitif de l'exercice courant.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la proposition qui lui est soumise.